

Classes	A	B	C	D	E	F
Cotisation T.T.C. par adhérent pour le sport pratiqué en tant qu'amateur (*) Options de garantie	Bowling-quilles Cross country Golf Joute Marche Pelote basque Water polo	Athlétisme Aviron Ball trap Base-ball Basket-ball Cyclotourisme Pêche Spéléologie sans plongée Surfing Tir à l'arme Tir à l'arbalète	Boules Boxe Canoe kayak Cyclisme sans moteur Danse Football Handball Hockey sur gazon Lutte Natation Patinage à roulettes Poids et haltères Ski nautique Tennis de table Volley-ball	Culture physique Escrime Gymnastique Judo Hockey sur glace Patinage sur glace Pêche sous-marine Plongée sous-marine Spéléologie avec plongée Tennis Tir à l'arc	Aéropilage Équitation Karting Luge Rugby à XV Ski	Alpinisme Jeu à XIII Karaté Motocross Motoball Polo
	Option 1 : avance sur recours Garantie des conséquences des préjudices corporels à concurrence de 153 000 € Option 2 : Indemnités contractuelles Décès : Capital de € 32 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 64 000 Option 3 Indemnités contractuelles Décès : Capital de € 32 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 64 000 Option 4 : Indemnités contractuelles Décès : Capital de € 16 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 32 000 Option 5 : Indemnités contractuelles Décès : Capital de € 16 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 32 000 Incapacité temporaire : Indemnité journalière € 8 Hospitalisation : Indemnité journalière € 8 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830 Option 6 : Indemnités contractuelles (**) Décès : Capital de € 1 600 Infirmité permanente : Capital maximum € 16 000 Hospitalisation : Indemnité journalière € 4 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830	8,97 € 4,19 € 22,15 €	15,29 € 7,33 € 34,76 €	29,91 € 14,30 € 56,12 €	59,32 € 20,93 € 82,63 €	118,31 € 42,90 € 147,15 €
Option 5 : Indemnités contractuelles Décès : Capital de € 16 000 Infirmité permanente : Capital maximum € 32 000 Incapacité temporaire : Indemnité journalière € 8 Hospitalisation : Indemnité journalière € 8 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830 Option 6 : Indemnités contractuelles (**) Décès : Capital de € 1 600 Infirmité permanente : Capital maximum € 16 000 Hospitalisation : Indemnité journalière € 4 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830	13,08 €	20,46 €	32,93 €	48,19 €	85,67 €	148,19 €
Option 6 : Indemnités contractuelles (**) Décès : Capital de € 1 600 Infirmité permanente : Capital maximum € 16 000 Hospitalisation : Indemnité journalière € 4 Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage € 830	4,52 €	7,17 €	11,95 €	16,79 €	30,76 €	54,30 €

(*) Lorsqu'un adhérent est inscrit pour la pratique de plusieurs sports, la cotisation qui lui est applicable est celle qui correspond au sport figurant dans la classe la plus élevée.

(**) L'option 6 est plus spécialement adaptée aux enfants.

Cachet de l'interlocuteur